



Febelgra
united in
graphics

n°6

FIRST juin 2026

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

IMPRESSION

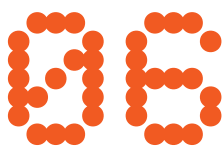
Assemblée
Générale

.....

Prolongation
du crédit d'impôt



édition

**3.**

Édito

4.

DG ad interim

5.EUDR :
le paquet de mesures de
simplification supplémentaires**6.**

Assemblée Générale

8.Puis-je augmenter librement le prix de
mon devis ?**10.**

PPWR et PFAS

11.Focus sur un membre :
De Printshop Sport**13.**Pourquoi GRAFOC investit sur les
formations en communication ?**14.**Prolongation du crédit d'impôt pour
la distribution des journaux et des
magazines**15.**Rétrospective :
Les webinaires consacrés à la
cybersécurité**16.**

Update chiffres

18.Rétrospective :
PrintBar Bruxelles Wallonie**19.**

Focus sur le papier

20.

Partners in Creativity



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération
des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :



www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Marisa Bortolin - Kelly Ciancimino - Anna Skrinnikova -
Jeroen Van Eetvelde - Erik Van Laer

Adresse Febelgra vzw, Marsveldplein 2, 1050 Brussel - T + 32 2 680 06
68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Erik Van Laer, Marsveldplein 2, 1050 Brussel -

Lid van Unie van de Uitgevers van de periodieke pers vzw



ÉDITO

Febelgra se tourne vers l'avenir

Une nouvelle phase, dans le respect du passé et avec confiance en l'avenir

Ces dernières semaines ont marqué un tournant décisif pour notre fédération. Dans un secteur en constante évolution, le leadership n'est pas une institution figée. Dans ce contexte, l'Organe d'administration a décidé de mettre fin à la collaboration avec notre directeur général, et notre président a remis son mandat. Il s'agit de décisions importantes, qui ne sont pas prises à la légère.

Nous tenons avant tout à les remercier tous deux pour leur dévouement et leur contribution au cours des dernières années. Leur engagement a contribué à façonner la fédération telle qu'elle existe aujourd'hui. Parallèlement, il est de notre responsabilité, en tant qu'Organe d'administration, d'anticiper l'avenir et de faire les choix nécessaires pour que Febelgra reste forte, pertinente et efficace demain.

La continuité des activités quotidiennes est essentielle à cet égard. C'est pourquoi **Erik Van Laer a été nommé directeur général ad interim**. Fort de sa vaste expérience au sein de fédérations

et d'organisations représentatives, il apporte la stabilité et l'expertise nécessaires pour assurer la continuité des opérations à court terme. Nous sommes convaincus qu'avec son équipe, il continuera à gérer les dossiers en cours et à apporter un soutien professionnel aux membres.

Par ailleurs, l'**Organe d'administration a décidé que Thijs Claes assurera la présidence**. À ce titre, il orientera en collaboration avec l'Organe d'administration, le développement futur de la fédération et contribuera à définir sa stratégie.

Cette nouvelle période représente **bien plus qu'une simple phase de transition**. C'est aussi l'occasion de réfléchir à la direction que nous souhaitons prendre en tant que fédération. Les défis auxquels notre secteur est confronté sont considérables : la numérisation, les exigences en matière de durabilité toujours plus strictes, un marché du travail complexe et des attentes clients en évolution nécessitent une orientation claire et une représentation forte.

En tant qu'Organe d'administration, **nous travaillerons intensivement au cours de prochains mois à l'affinement de notre stratégie et de notre gouvernance**. En préparation de l'Assemblée Générale de juin, nous nous focaliserons également sur la mise en œuvre concrète et l'ancrage tant de la présidence que du management.

La transparence et le dialogue avec nos membres sont au cœur de cette démarche. Nous souhaitons construire ensemble cette nouvelle phase, dans le respect du passé et avec un regard résolument tourné vers l'avenir. C'est pourquoi nous sommes pleinement ouverts à vos réactions, vos points de vue et vos suggestions.

Nous vous remercions pour votre confiance et comptons sur votre engagement dans ce processus important.

Au nom de l'Organe d'administration
Guy De Blieck – Eric De Coker
Charlotte Paquit – Kirsten De Dycker
Roland Soubras – Tom Deschildre
Thijs Claes

PRÉSENTATION

Erik Van Laer DG Febelgra ad interim

Comme annoncé précédemment, j'ai récemment repris, à titre intérimaire (ad interim), la fonction de Directeur Général de Febelgra, votre organisation professionnelle. Cette décision a été prise afin de garantir la continuité des activités et des services qui vous sont destinés, en tant que membres et propriétaires de l'association.

Je possède une solide expérience du fonctionnement des organisations professionnelles. J'ai notamment travaillé pendant dix ans comme conseiller en législation sociale au sein d'Unizo, l'organisation interprofessionnelle des PME. Vous ne devrez donc pas me convaincre de l'importance des entreprises, et en particulier des PME, pour notre économie et notre prospérité.

J'ai également occupé pendant cinq ans le poste de Directeur Général chez Frixis, l'association professionnelle du secteur du froid et du traitement de l'air en Belgique. Un secteur où les entrepreneurs et les entreprises sont confrontés à des défis similaires, même si chaque secteur présente ses propres spécificités.

Les métiers en pénurie, les coûts salariaux et énergétiques trop élevés, les économies d'échelle, les évolutions technologiques rapides, la durabilité ou encore les obligations administratives sont également des sujets qui empêchent les entrepreneurs de pouvoir dormir sur leurs deux oreilles.

C'est précisément dans ce contexte que Febelgra joue pleinement son rôle. Notre organisation est largement reconnue comme étant 'LE' Représentant du secteur de l'industrie graphique.

De plus, j'ai eu la chance d'intégrer une équipe chaleureuse, professionnelle et extrêmement compétente, dont vous pouvez et devez être fiers en tant que membre de l'ASBL.

Je suis convaincu qu'ensemble, comme par le passé, nous continuerons à accomplir de belles réalisations. Febelgra est une organisation professionnelle pour et grâce à ses membres.

**C'est pourquoi je lance cet appel :**

Si, après la lecture de cette introduction, vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez surtout pas à me contacter.

Nous pourrions également en discuter de vive voix lors de l'Assemblée Générale du 18 juin.

Sincères salutations,

Erik Van Laer

Mail : erik.van.laer@febelgra.be

Tel : 02 680 06 64 - Gsm : 0498 54 91 44

Une nouvelle publication clarifie légèrement l'EUDR

En décembre 2025, le règlement européen sur la déforestation (EUDR) a été assoupli :

- De nombreux produits d'impression (code SH 49) ont été exemptés ;
- Le report a été prolongé jusqu'à la fin de l'année pour les grandes et moyennes entreprises et jusqu'en juin 2027 pour les micros et petites entreprises ;
- Les charges administratives pour les opérateurs en aval, tels que les imprimeries, ont été allégées.

La Commission européenne avait promis de procéder, d'ici avril, à une nouvelle évaluation accompagnée d'éventuelles mesures de simplification, bien qu'il soit déjà acquis que la législation ne serait plus modifiée sur le fond.

Le 4 mai, la Commission a publié **le paquet de mesures de simplification supplémentaires annoncé**. Ce paquet vise principalement à clarifier l'interprétation et à simplifier certaines obligations administratives pour les opérateurs en aval. Par ailleurs, un projet d'acte d'exécution a été publié. Ce dernier ajuste légèrement et **clarifie le champ d'application des produits** : le cuir et les articles de correspondance sont exclus du règlement (UE) 2017/2018, tandis que les emballages, les manuels, les dépliants et les étiquettes/labels sont soumis à la réglementation lorsqu'ils sont mis sur le marché en tant que produits autonomes relevant du code SH 48. Ce principe était déjà connu, mais il est désormais explicitement mentionné dans l'annexe relative aux produits concernés. En résumé : les manuels et les emballages sont soumis au règlement (UE) 2017/2018 lorsqu'ils sont vendus seuls, mais pas lorsqu'ils font partie d'un autre produit et servent exclusivement à des fins d'assistance, de protection ou d'information.

Qui est encore soumis au règlement EUDR dans le secteur graphique?

- Les entreprises d'impression de l'UE qui importent du papier ou du carton de pays hors UE.
- Les entreprises d'impression de l'UE qui produisent des impressions relevant du code SH48¹.
- Les entreprises d'impression hors UE qui fournissent des produits relevant du code SH48 à l'Union Européenne.

Obligations des entreprises d'impression produisant des impressions relevant du code SH48 (opérateurs en aval, premier ou ultérieur)

- Conserver les données des partenaires commerciaux directs (nom, adresse, courriel, site web) pendant 5 ans.
- Les grandes entreprises d'impression doivent s'enregistrer une seule fois dans le système d'information « Traces ».
- Les entreprises d'impression qui sont des opérateurs en aval de premier niveau reçoivent le numéro de référence DDS de leur fournisseur (mais ne sont pas tenues de procéder à la vérification du contenu).
- Associer le numéro DDS reçu aux produits entrants livrés, et non plus aux flux de produits sortants (il n'est donc plus nécessaire de communiquer le numéro DDS aux clients).
- Il n'est pas obligatoire de demander activement le numéro DDS au fournisseur, sauf si l'on est certain que celui-ci est un opérateur en amont.

Qu'en est-il pour la réimportation (re-import) ?

- Les importateurs au sein de l'UE d'imprimés relevant du HS48 ne doivent plus effectuer de procédure de diligence raisonnable si les produits ont déjà été mis auparavant sur le marché européen ;
- Il convient de fournir, sur demande, la preuve que le papier ou le carton a été préalablement mis sur le marché de l'UE (douanes, contrats, factures, livraison, etc.) ;
- Le numéro de référence DDS est fourni par le fournisseur précédent de l'UE au ré-importateur ou un numéro standard est communiqué par la Commission.

Qu'en est-il pour l'exportation ?

- Aucun numéro de référence DDS n'est requis pour l'exportation d'imprimés relevant du SH48 ;
- Le code du certificat TARIC peut être utilisé.

➡ **Des questions ?** Contactez
jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

¹ Le HS48 correspond aux imprimés relevant d'un code de marchandises du chapitre 48 de la Nomenclature combinée. Il s'agit d'emballages en papier/carton, d'étiquettes et de labels, ainsi que d'articles de bureau et de papeterie tels que des cahiers, agendas, sous-mains, etc.

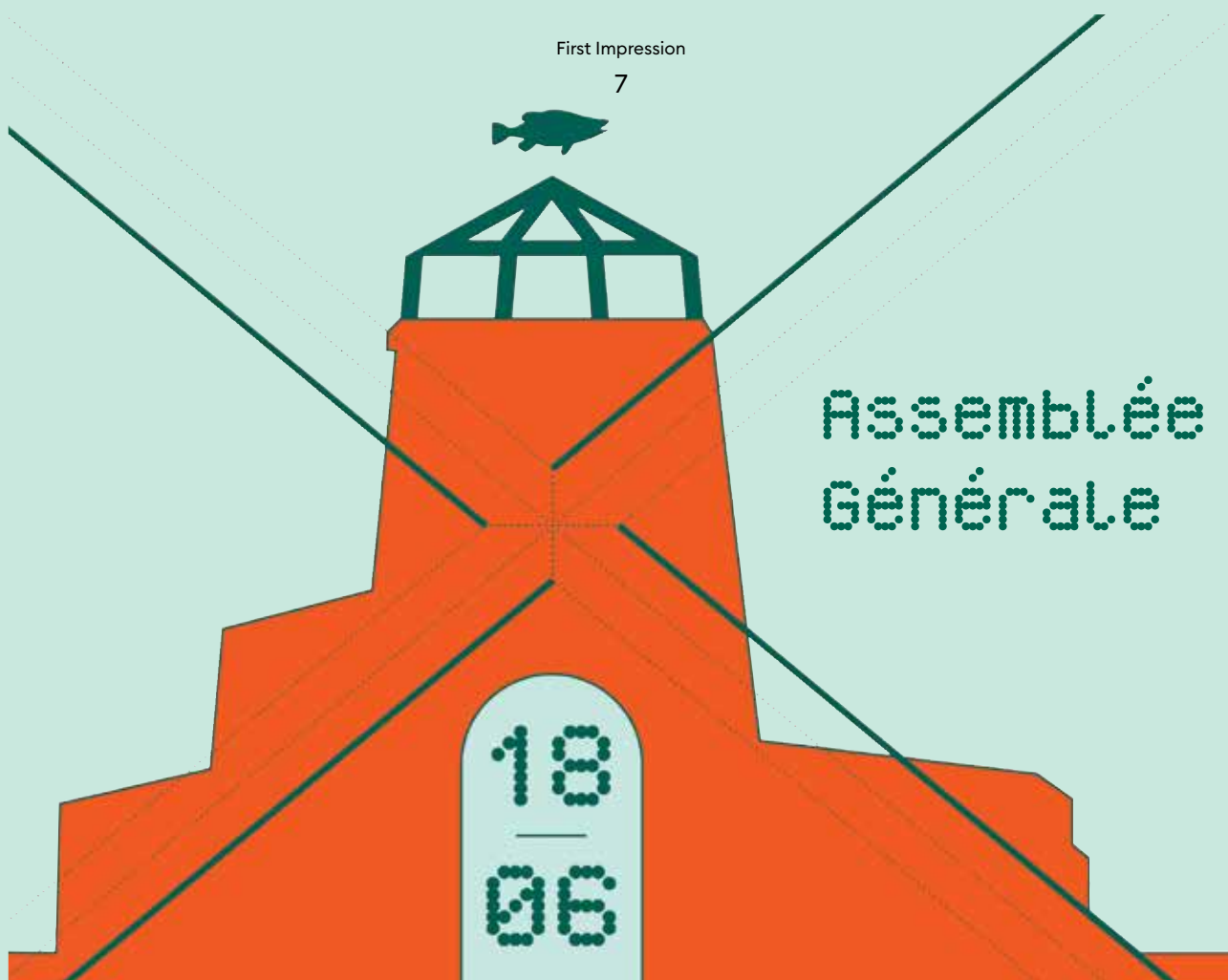
ACTIVITÉS



Domein Verbrughen

Là où la vie du meunier occupait autrefois le devant de la scène, les gens se rassemblent aujourd'hui. Depuis 1827, le moulin actuel Molen De Vis associe histoire, caractère et expérience en un lieu unique.





Jeudi 18 juin

Le jeudi 18 juin 2026, nous avons le plaisir de vous accueillir à Molen De Vis. Ensemble, nous ferons vibrer ce lieu unique lors d'une soirée placée sous le signe de :

Convivialité, ambiance et notes de musique

Nous débuterons par la partie formelle de la soirée : l'Assemblée Générale. Nous y aborderons notamment les résultats, le budget ainsi que la nomination des nouveaux administrateurs de notre ASBL.

Après la partie formelle, place au second moment d'accueil qui permettra de prolonger les échanges de manière décontractée.

Celui-ci sera suivi d'un mot de bienvenue, d'un voyage au cœur d'Affligem ainsi que d'un bout d'histoire de Molen De Vis, un lieu de caractère chargé d'histoire offrant une vue imprenable sur le Pajottenland.

La soirée prendra ensuite une autre dimension car nous enchaînerons avec un : **changement d'ambiance**

Un groupe vocal de close harmony assurera un intermède musical avec des hits connus de tous et des medleys des années 70 à aujourd'hui. Imaginez des voix chaleureuses, des mélodies familières et un moment empreint d'ambiance qui viendra sublimer l'atmosphère de la soirée. Comme chaque année, l'Assemblée Générale est un moment privilégié pour faire le point ensemble sur l'année écoulée, regarder vers l'avenir et échanger sur les enjeux de notre secteur. Mais c'est aussi l'occasion de partager une soirée particulière, placée sous le signe de la rencontre, du networking et de la convivialité.

Nous clôturerons la soirée par un délicieux Walking dinner, imaginé par une équipe culinaire de la région.

L'occasion idéale de poursuivre les échanges, de réseauter ou simplement de profiter d'un moment convivial dans un cadre unique.

Envie d'une soirée placée sous le signe de la bonne harmonie ? Nous aussi ! Réservez déjà la date du 18 juin dans votre agenda et rejoignez-nous.

Le rythme de la soirée :

- 17:00** Accueil au Domein Verbruggen
- 17:45** Assemblée Générale
- 19:00** Second accueil avec apéritif & amuses-bouches
- 19:15** Mot de bienvenue
- 19:45** Présentation Affligem et de Molen De Vis
- 20:00** Intermède musical
- 20:45** Walking dinner

Place to be

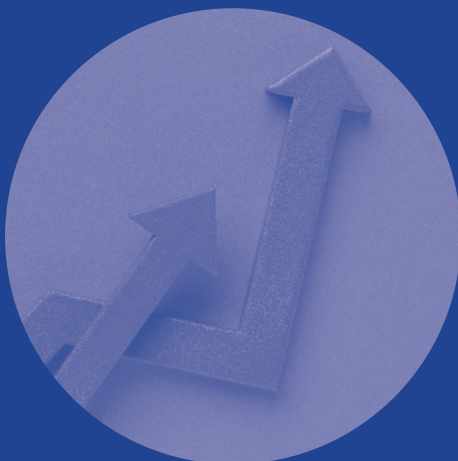
Domein Verbruggen & Molen De Vis
Brusselbaan 2 - 1790 Hekelgem (Affligem)

Be there!

Inscrivez-vous **avant le 12 juin** via le QR-code ci-dessous ou via notre site internet.



QUESTION DU MOIS



Puis-je augmenter librement le prix de mon devis ?

La hausse rapide des prix de l'énergie et des matières premières exerce une pression sur vos marges. Mais cela signifie-t-il que vous pouvez encore augmenter le prix d'un devis déjà émis ? Qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui ne l'est pas ? À quoi faut-il être attentif en tant qu'entrepreneur ?

L'offre est contraignante dès sa réception, sauf indication contraire.

Vous pouvez modifier ou retirer un devis (offre) tant qu'il n'est pas encore parvenu au client. Le devis est considéré comme reçu lorsque le client en prend connaissance ou aurait raisonnablement pu en prendre connaissance. Dans ce cas, il devient irrévocable et donc contraignant pour la durée qui y est mentionnée. Si aucun délai n'est spécifié, un délai raisonnable s'applique, dont la durée dépend des circonstances particulières (telles que les pratiques du secteur ou la nature des biens ou services proposés). Pendant cette période, le devis ne peut être modifié ou retiré unilatéralement.

Pour absorber d'éventuelles hausses de prix durant cette phase, vous pouvez clairement indiquer sur le devis qu'il est « non contraignant » ou « sans engagement » et que les prix peuvent encore être ajustés jusqu'à confirmation écrite de l'acceptation du devis par le client. Veillez à communiquer toujours clairement et par écrit toute modification et agissez dans le respect des

attentes raisonnables ; des hausses de prix importantes et soudaines peuvent engager votre responsabilité précontractuelle si le client subit un préjudice.

Votre client a accepté le devis

Dès que le client a accepté le devis et que vous avez pris acte de cette acceptation, le contrat est conclu et le prix ne peut plus être modifié unilatéralement. Un ajustement ne peut être effectué que d'un commun accord ou au moyen d'une clause de révision de prix (par exemple, lors d'une indexation) préalablement incluse dans le contrat ou les conditions générales, portée à la connaissance du client et acceptée par celui-ci.

Cette clause doit répondre à certaines exigences légales : les paramètres objectifs (tels que les salaires ou les prix du papier) doivent être explicitement mentionnés. La clause de révision des prix ne peut être utilisée que si les conditions se réalisent et dans les limites prévues. En l'absence d'une telle clause, vous ne pouvez pas répercuter unilatéralement les hausses de prix. Dans des cas exceptionnels où l'exécution du contrat devient excessivement onéreuse en raison de l'augmentation des coûts, vous pouvez demander une renégociation ou, à défaut, faire modifier le contrat ou obtenir sa résiliation par voie judiciaire.

Les conditions générales de vente de Febelgra, proposées à titre de modèles, incluent une clause de révision des prix, qui fait référence à la formule d'indexation (étiquette SMI).

➔ **Des questions ?** Contactez
jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

LÉGAL

PPWR et PFAS:

comment informer les clients sur les teneurs en PFAS

Avec l'arrivée prochaine du Packaging and Packaging Waste Regulation (PPWR ou Règlement sur les emballages et les déchets d'emballage), vous, les imprimeurs, recevez de plus en plus souvent de questions de vos clients relatives à la présence de PFAS dans les emballages. Les clients souhaitent savoir si la teneur en PFAS reste dans les limites autorisées. Mais jusqu'où devez-vous aller dans ce domaine ?

Ce que la PPWR exige de vos emballages

La PPWR, qui entrera en vigueur dans l'UE le 12 août 2026, entraîne des changements majeurs pour tous les emballages et déchets d'emballages, quel que soit le matériau utilisé. Cette législation impose non seulement des exigences en matière de durabilité, de production et de recyclage, mais aussi en matière d'information et de déclaration, ainsi que des restrictions sur certaines substances chimiques telles que les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) et les métaux lo

Restrictions chimiques dans les emballages

Concrètement, la PPWR stipule que les emballages doivent être fabriqués de manière à limiter au maximum la présence de substances préoccupantes. Pour les matériaux entrant en contact avec des denrées alimentaires, la somme du plomb, du

cadmium, du mercure et du chrome hexavalent ne peut pas dépasser 100 mg/kg. À compter du 12 août 2026, les emballages alimentaires ne pourront plus contenir de PFAS au-delà de certaines valeurs limites, sauf si d'autres législations encadrent cette pratique. La législation actuelle évoque de manière générale une « mesure par analyse ciblée des PFAS », mais les modalités concrètes de mesure de ces niveaux de PFAS (méthodes d'essai à utiliser) restent encore floues.

Votre rôle en tant qu'imprimeur

Vos clients (les fabricants d'emballages) auront des obligations d'information et de conformité dans le cadre du PPWR. Concrètement, ils doivent établir une documentation technique et fournir une déclaration de conformité. Dans ce contexte, ils incitent déjà les imprimeurs à disposer d'une déclaration de conformité aux restrictions relatives aux métaux lourds PFAS.

Cependant, cela ne signifie pas que vous devez réaliser vous-même les tests. Les déclarations de vos fournisseurs d'encre et de papier sont généralement suffisantes. Les tests relatifs aux PFAS sont en effet complexes :

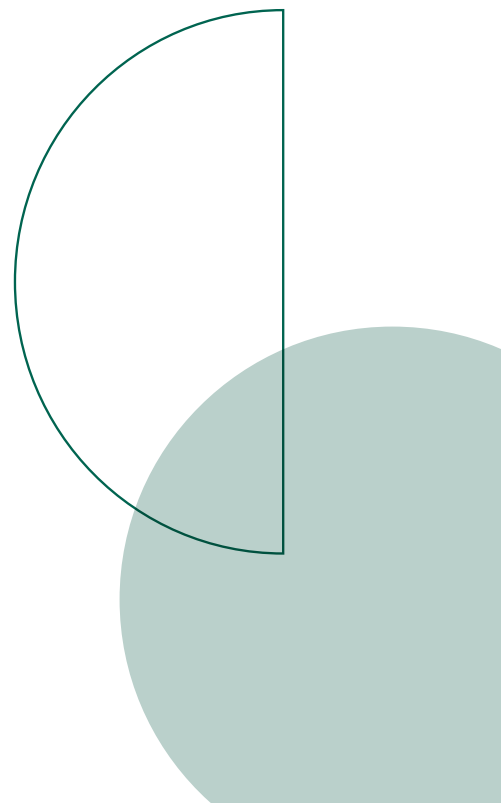
- Il n'existe pas de méthode uniforme pour tous les matériaux ;
- Les méthodes actuelles ne sont souvent pas adaptées aux produits composés de plusieurs matériaux, comme les combinaisons carton/plastique ;
- Pour les emballages alimentaires, l'encre et le papier/carton doivent être évalués conjointement.

En résumé, effectuer vos propres tests est possible, mais reste complexe, coûteux et (jusqu'à nouvel ordre) inutile, étant donné que vos fournisseurs disposent déjà de ces données. Vous pouvez donc leur demander des informations sur l'utilisation et la quantité de PFAS dans leurs produits, puis les transmettre à votre client.

Perspectives

Parallèlement, une autorité suédoise, désignée par la Commission européenne, travaille actuellement à l'élaboration d'une procédure de test standardisée. Dès sa mise en place, il sera plus facile de vérifier avec plus de fiabilité la conformité de vos emballages. D'ici là, l'utilisation de déclarations fournisseurs reste la méthode la plus pratique et la plus rentable pour rassurer vos clients.

 **Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be



FOCUS SUR UN NOUVEAU MEMBRE

The Printshop Sport : se spécialiser pour se renforcer De l'impression interne à la niche sportive

Nous avons rencontré Sander Anckaert, directeur général chez De Printshop, pour parler de la croissance de De Printshop Sport, du choix d'une niche bien définie et des opportunités offertes aux entreprises graphiques sur un marché en pleine mutation.

De Clips à De Printshop

L'origine de De Printshop commence avec Clips, un magasin de fournitures de bureau d'occasion. Le gérant, Dirk De Pauw, a rapidement compris que la communication et la visibilité étaient essentielles au développement de l'entreprise. Afin de pouvoir réaliser lui-même sa publicité, il a acheté une petite imprimante et s'est lancé dans la production de ses propres imprimés.

Ce qui n'était au départ qu'une solution pratique s'est progressivement transformée en une véritable activité graphique : « C'est comme ça que l'entreprise a grandi, de façon organique », explique Sander Anckaert.

Aujourd'hui, De Printshop est bien plus qu'une imprimerie classique. Outre ses points de retrait répartis sur trois sites, De Printshop Sport connaît une croissance particulièrement forte. Cette branche se concentre sur la communication visuelle des clubs, fédérations et événements sportifs. La principale spécialisation ? Les autocollants de sol réutilisables pour les terrains de sport.

À l'abri de la guerre des prix

Ce choix n'est pas le fruit du hasard. Comme de nombreuses autres entreprises graphiques, De Printshop a ressenti la pression croissante sur le marché de l'impression traditionnelle. Les prix ont subi une pression croissante et les commandes se résumaient souvent à une simple comparaison tarifaire.



« Nous avons constaté que pour certains projets, nous devons rivaliser au centime près. Au final, plus personne n'y gagne réellement. Ce n'est pas viable à long terme pour notre secteur », explique Sander.

Pour De Printshop, cette réalité a été l'occasion d'adopter des stratégies plus judicieuses. Plutôt que de se lancer dans la guerre des prix, l'entreprise

La visibilité des sponsors comme une valeur ajoutée

Avec De Printshop Sport, l'entreprise souhaite aider les clubs et les fédérations à augmenter leurs revenus de sponsoring grâce à des solutions visuelles sûres et réutilisables. Les autocollants de sol peuvent être posés, retirés, stockés et réutilisés. Pour les clubs sportifs, cela signifie : davantage de visibilité pour les sponsors, moins de gaspillage et une solution réutilisable.

Le développement de ce produit a nécessité de nombreuses recherches. Grâce à Igepa, De Printshop a été mis en relation avec un fabricant spécialisé. Ensemble, ils ont recherché la composition idéale : l'adhésif, la couche antidérapante et le support. L'autocollant doit être sans danger pour les joueurs, résistant à l'usure et amovible sans laisser de traces





Breveté et reconnu internationalement

La solution est désormais brevetée en Belgique. La force du produit réside dans la combinaison de sa composition, de son épaisseur et de sa technologie. « Trop fin, c'est inefficace ; trop épais, c'est dangereux pour les joueurs. Trouver le juste équilibre est essentiel. »

De Printshop Sport s'est également distingué à l'international. L'entreprise a obtenu la certification FIBA, un label de qualité décerné par la fédération internationale de basketball. Selon Sander, cela place l'entreprise parmi un groupe très restreint de fournisseurs dans le monde autorisés à fournir des autocollants de sol pour le basketball de haut niveau.

L'entreprise est principalement active dans les domaines du basketball, du handball, du volleyball et du korfball, et travaille également sur des projets liés au foot

Bien plus que des marquages au sol

De Printshop Sport ne se limite pas aux marquages au sol et prend souvent en charge l'ensemble de la communication visuelle : des drapeaux et bannières aux accréditations et autres supports événementiels.

Un exemple concret : la Fédération néerlandaise de basketball. Auparavant, elle utilisait une nouvelle bande de tour de terrain pour chaque match, ce qui représentait un coût d'environ 8 000 euros par rencontre. En optant pour une solution réutilisable, la même bande peut être réutilisée à plusieurs reprises.

La force d'une niche bien déf

Ce qui a commencé avec une petite imprimante à usage personnel est devenu un acteur spécialisé aux ambitions internationales. « *Un passe-temps qui a pris des proportions démesurées, pourrait-on dire.* »

Mais surtout : un bel exemple de la façon dont la spécialisation, l'expertise et le service peuvent, une fois de plus, faire la différence dans un secteur graphique sous pression.

Sur un marché où le prix et le volume dictent souvent la tendance, De Printshop Sport démontre que la spécialisation, l'expertise et le service peuvent également faire toute la différence



ACTUA

Pourquoi GRAFOC investit sur les formations en communication ?

Communication = Key

Dans le secteur de l'imprimerie, tout repose sur la précision, le timing et la collaboration. Mais sans une communication solide au sein de votre entreprise, même les processus les plus performants s'enrayent. Les malentendus entraînent des erreurs, des retards et des frustrations, avec un impact direct sur votre rendement.

Une communication efficace entre vos collaborateurs garantit :

- Moins d'erreurs ;
- Moins de stress ;
- Plus d'efficacité ;
- Une meilleure collaboration.

C'est précisément pourquoi GRAFOC, le fonds de développement des carrières du secteur des médias imprimés, investit depuis des années via son 'Academy', dans les soft skills et des formations ciblées en communication sur le lieu de travail.

Nous vous présentons trois formations qui aideront vos équipes à évoluer, à se connecter et à travailler plus sereinement.

#1 Mentorat

Un nouveau collègue, un élève en alternance ou un stagiaire rejoint l'équipe ? En tant que mentor, vous êtes la clé de leur réussite. Un mentor apporte un soutien technique, et instaure également un climat de confiance, accompagne les nouveaux arrivants dans leur développement et les aide à s'intégrer.

Après cette formation, vous saurez parfaitement comment transmettre vos connaissances, motiver et intégrer efficacement un nouveau collègue.



Trois demi-journées.

La formation est organisée et dispensée sur place (inhouse), pour les ouvriers et employés.

NOUVEAU : une remise à niveau de deux demi-journées pour les mentors agréés souhaitant actualiser leurs connaissances.



David Benoit

0032 (0)472 96.66.27

#2 Communication horizontale entre les chefs d'équipe

Gestion des urgences, malentendus dans la production ou accords flous entre départements ? Tout cela coûte du temps, de l'argent et de l'énergie. Grâce à une communication ciblée et fluide entre les chefs d'équipe et responsables, chaque commande d'impression est traitée plus efficacement de A à Z.

Moins de stress, un flux plus régulier et un esprit d'équipe renforcé : voilà notre objectif !



Trois demi-journées.

La formation est organisée et dispensée sur place (inhouse), pour les ouvriers et employés.



#3 Engagement, connexion et motivation

Programme de communication et de connexion individuel pour un travail durable. Rendez vos collaborateurs plus forts, résilients et impliqués grâce à cet accompagnement et coaching individuel intensif en entreprise. Nous partons de leurs talents et compétences avec un objectif clair : moins d'absentéisme, plus de motivation et un emploi durable.

Démarche ::

- Un accompagnement et coaching intensifs pour une durée allant jusqu'à 8 mois ;
- Suivi mensuel en sur le lieu de travail ;
- Accompagnement entièrement personnalisé après un entretien d'introduction gratuit ;
- Séances de suivi optionnelles ;
- Approche accessible et orientée pratique.

Grâce à nos années d'expérience dans le secteur de l'imprimerie, nous savons précisément ce qui fonctionne dans votre environnement de travail



La formation est organisée et dispensée sur place (inhouse), pour les ouvriers et employés.



Demandez votre formation et investissez dans une communication efficace.

Surfez sur www.grafoc.be pour de plus amples informations.



Des questions ? Contactez david.benoit@grafoc.be

NOS RÉFÉRENCES ?

Brady
Albe De Coker
Smurfit Westrock
Drukkerij Van der Poorten
Triakon
Pikt-O-Norm
Tsubo Print & Sign
Orbo Labels
Desmedt Labels
Daddy Kate
Etivoet
GMG Lucas Zeefdruk
Arijs
Autajon Labels
Decolet
Universitas
Digi-Paq
...



Le secteur demande la prolongation du crédit d'impôt pour la distribution des journaux et des magazines.

Le crédit d'impôt arrivera à échéance fin 2026 ; il s'agit d'une mesure fiscale de soutien temporaire mise en place après la suppression, en 2024, de l'ancienne subvention gouvernementale accordée à Bpost.

Dans ce contexte, les membres du secteur du papier, des arts graphiques et de l'édition au sein de la Commission consultative spéciale (CCS) du Conseil Central de l'Economie ont décidé de soumettre une proposition au gouvernement.

Dans cette proposition datant du 6 mai, la CCS souligne l'importance de prolonger le crédit d'impôt. Par ailleurs, un groupe de travail est en cours de création au sein de la CCS afin d'étudier les modalités concrètes de cette prolongation avec les ministres concernés. Febelgra y assumera pleinement son rôle.

Nous vous tiendrons informés des prochaines évolutions dans ce dossier.



Vous souhaitez consulter la proposition dans son intégralité ?

Scannez le code QR.



Rétrospective sur notre série de webinaires consacrés à la cybersécurité

Nous dressons un bilan très positif de notre série de trois webinaires consacrés à la cybersécurité, au cours de laquelle trois spécialistes ont partagé leur expertise et apporté des éclairages précieux pour notre secteur.

Risques et prévention

Saviez-vous que les hackers ne lancent généralement pas des attaques ciblées, mais plutôt des attaques de grande envergure jusqu'à ce qu'ils parviennent, de manière aléatoire, à pénétrer quelque part ? Qu'une simple imprimante de bureau non sécurisée peut leur donner accès à l'ensemble de votre système ?



Dan Verbruggen
Head of sales
bij Approach

Lors du premier webinaire, Dan Verbruggen de Approach Cyber a partagé de nombreux exemples de techniques de piratage opérationnel et expliqué pourquoi la cyber-résilience est une priorité absolue pour toute PME. Il a souligné les dangers liés à une surface d'attaque numérique toujours plus vaste, l'impact financier souvent sous-estimé d'une cyberattaque, ainsi que les risques internes liés à l'entreprise. De plus, il a fourni des bonnes pratiques concrètes et a décrit ce à quoi ressemble une stratégie de sécurité optimale, avec le soutien d'Approach si nécessaire.

➔ **Pour plus d'informations :**
sales@approach-cyber.com

Assurance et couverture

La sécurité demeure essentielle, mais la cyber-assurance offre une protection complémentaire intelligente en cas de piratage réussi.



Tom Van Britsom
Manager Business
Development
& Innovation
bij VanBreda

Tom Van Britsom de Vanbreda Risk & Benefits a expliqué le fonctionnement de ce type d'assurance.

Une cyberassurance couvre généralement les intrusions réseau, l'indemnisation des dommages propres (frais d'expertise, restauration des données, pertes d'exploitation, frais juridiques) et l'indemnisation des dommages causés à des tiers (y compris la responsabilité civile et les frais de défense). Bon à savoir : la police inclut également une assistance téléphonique complète assurée par des experts immédiatement disponibles en cas d'attaque et offrant un accompagnement en gestion de crise, une assistance IT, un soutien juridique et de relations publiques. Tom a également expliqué comment les primes sont calculées, comment déterminer les montants à assurer et quels sont les critères d'évaluation des assureurs qui analysent votre entreprise.

➔ **Pour plus d'informations :**
Tom.vanbritsom@vanbreda.be

Soutien financier pour la cybersécurité

Comment tirer le meilleur parti des aides financières disponibles pour la sécurité informatique ? Siebe De Roovere, conseiller en cybersécurité chez Refracted, nous a présenté un aperçu clair des différentes aides disponibles :



Siebe De Roovere
Cybersecurity
Advisor bij Refracted

- Wallonie : Chèque-cybersécurité d'un montant allant jusqu'à 60 000 €
- Flandre : portefeuille PME jusqu'à 7 500 € ; parcours d'amélioration cybersécurité VLAIO CS jusqu'à 75 000 €
- Europe : CRA Secure et autres dispositifs européens

Il a détaillé les conditions, avantages, inconvénients et contraintes administratives de chaque aide et a proposé un plan d'action étape par étape pour choisir la solution la plus adaptée au niveau de maturité numérique de votre entreprise. Important : un partenaire agréé tel que Refracted peut vous accompagner tout au long de votre démarche et vous décharger en grande partie des formalités administratives.

➔ **Pour plus d'informations :**
siebe.deroovere@refracted.eu

SALAIRES ET INDICES

update chiffres

	Indice santé	Indice lissé
nov 25	136,49	133,07
déc 25	136,69	133,33
jan 26	101,33	98,73
fééb 26	101,84	99,14
mar 26	101,63	99,38
avr 26	102,77	99,85

Prévision de l'index

Ouvriers CP 130
Janvier 2026 : 0,73%

Employés CP 200
Janvier 2026 : 2,21%

Vous pouvez consulter les chiffres les plus récents sur notre site web :



RSZ-percentages

à partir du 01.04.2026

OUVRIERS

EMPLOYÉS

	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,26	12,95	13,00	5,69	7,38	7,43
Fonds de sécurité d'existence	1,16	1,26	1,26	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	32,30	34,09	34,14	25,80	27,49	27,54

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.01.2026

1 ÉQUIPE

2 ÉQUIPES

3 ÉQUIPES

	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Tijdslast 1	1,2103	21,03%	1,3032	30,32%	1,5130	51,30%
Tijdslast 2 zonder sociale lasten	0,0294	2,94%	0,0305	3,05%	0,0305	3,05%
Sociale lasten	1,5295	52,95%	1,5295	52,95%	1,5295	52,95%
Totale sociale loonlast	1,8806	88,06%	2,0237	102,37%	2,3445	134,45%

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (PC200)

à partir du 01.01.2024

coëfficiënt

percentage

Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3123	31,23%
Charges sociales salariales	1,7572	75,72%

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*		
Année	Date	Index
2026	01.01.2026	218,92
2025	01.07.2025	216,88
	01.01.2025	213,74
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63



*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier					
Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
30.04.2026	322,69	323,43	366,90	363,37	370,43
31.03.2026	312,34	312,07	356,27	348,93	363,62
28.02.2026	312,34	312,07	356,27	348,93	363,62
31.01.2026	312,34	312,07	356,27	348,93	363,62
31.12.2025	316,65	313,82	359,68	348,93	370,43
30.11.2025	318,38	316,44	359,68	348,93	370,43
31.10.2025	320,11	320,81	359,68	348,93	370,43
30.09.2025	325,29	326,93	360,91	350,04	371,79
31.08.2025	333,92	334,80	360,91	350,04	371,79
31.07.2025	335,65	337,42	360,91	350,04	371,79
30.06.2025	342,55	343,54	364,62	353,37	375,88
31.05.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
30.04.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
31.03.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
28.02.2025	350,32	354,90	364,62	353,37	375,88
31.01.2025	352,91	354,90	364,62	353,37	375,88

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÉNEMENT

PrintBar Bruxelles-Wallonie

Une soirée sportive, élégante et décontractée

Le PrintBar Bruxelles-Wallonie s'est rendu le 23 mai au Golf de Bercuit, 'the place to be' pour une expérience golfique luxueuse au cœur d'une magnifique nature.

Lors de l'initiation au golf, nous nous sommes plongés dans l'univers de ce sport. Nous avons appris à adopter une bonne posture, à nous positionner correctement et, bien sûr, à effectuer le swing parfait. Ce ne fut pas toujours chose aisée, car frapper la balle loin et avec précision requiert une certaine technique. Malgré la complexité, plusieurs participants ont réalisé des coups réussis et puissants.

La deuxième partie de l'initiation s'est également révélée très instructive. Elle s'est concentrée sur les aspects plus techniques, avec une session ludique de mini-golf.

Nous avons clôturé la soirée par un délicieux walking dinner, durant lequel les collègues du secteur graphique ont eu l'occasion d'échanger des idées et de nouer de nouveaux contacts.

Nous espérons que chacun a apprécié cette belle expérience 'afterwork'. Nous avons hâte de vous retrouver au PrintBar Flandre-Occidentale.



Print>Speed®

Print Speed® - L'art du contraste

La référence en papier premium non couché pour l'offset et la préimpression

Au fil des ans, Print Speed s'est imposé comme la référence incontournable des **papiers non couchés offset et preprint haut de gamme**. Polyvalent, fiable et offrant un bon rapport qualité-prix, ce papier de qualité supérieure vous permet de proposer à vos clients des résultats d'impression qui surpasseront leurs attentes. Avec Print Speed, chaque projet d'impression atteint de nouveaux sommets.

Une reproduction fidèle des couleurs

Doté d'une **surface lisse** et d'une **blancheur remarquable**, Print Speed garantit une reproduction parfaite des couleurs pour les textes, les photos et les illustrations complexes. Ce papier se distingue des autres papiers non couchés par un rendu exceptionnel des couleurs, des nuances et des contrastes. Avec Print Speed, « L'art du contraste » prend toute sa dimension.

Une qualité d'impression incomparable

La qualité exceptionnelle de Print Speed repose sur une opacité élevée et une forte porosité, rendues possibles grâce aux fibres d'eucalyptus qui le composent. Avec son bouffant impressionnant, sa grande rigidité et son lissé unique, le papier non couché Print Speed offre un toucher naturel, sans compromettre la qualité d'impression. Sa formation homogène et sa surface uniforme garantissent **des résultats d'impression irrécusables**.

Performance et fiabilité

Print Speed se distingue par ses performances optimales, même avec un grammage inférieur, et assure un excellent passage en machine, y compris à grande vitesse, pour les applications offset et laserjet. Compatible avec de nombreuses techniques de finition, telles que le gaufrage, le marquage à chaud, le vernis sélectif UV, le pliage ou la perforation, Print Speed offre

une flexibilité remarquable pour concrétiser vos idées les plus audacieuses. Les possibilités sont infinies. En choisissant Print Speed, vous optez pour l'excellence à chaque impression !

Une gamme complète pour répondre à tous vos besoins

La gamme Print Speed vous propose un large choix de formats et de grammages, de 70 à 350 g/m², disponible en deux qualités :

- **Print Speed Offset**, pour vos applications quotidiennes
- **Print Speed LaserJet**, pour vos besoins en préimprimés

Pour plus d'informations sur la gamme Print Speed, contactez Antalis au +32 (0)2 451 12 00 - papers.be@antalis.com ou consultez www.antalis.be.

First Impression est imprimé sur du **Print Speed LaserJet 120 g/m²**.

La couverture est imprimée sur du **Print Speed LaserJet 300 g/m²**.



Partners in Creativity

 **EASYPAY GROUP**
INNOVATION IN HR

 **HEIDELBERG**

 **antalis** TM

 **Canon**

 **DATALINE**

 **IGEPA**

 **Lab9** ^{PRO}

 **Up Monizze**

 **oud papier
JOZEF MICHEL**

 **PAPYRUS** 

 **SARPI**  **VEOLIA**

 **SELECT** |  **b3ople**

 **VINK** 
plastic solutions and more

 **WINTER & COMPANY**
Creative Coverings
since 1970

 **VBO FEB** 
Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique

 **FESPA**
profit for purpose